

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B_2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_03 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE KITS PHOTOVOLTAÏQUES

Date de la convocation
20/01/2026

Le 27 janvier 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P BRUGERE			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X		X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X		x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Oiga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S SAVIGNAC	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	2	3		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 6202 Projets ENR

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Hors contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-22 en date du 30 novembre 2021 du Comité syndical approuvant la stratégie énergies renouvelables ;

Considérant :

- que la réalisation d'actions en faveur de l'atténuation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables, de la mobilisation et la solidarité citoyenne et collective s'inscrit dans la politique générale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

- le succès du groupement de commande 2024 de kits photovoltaïques plug&play et les nouvelles demandes de bénéficiaires potentiels formulées auprès du Parc depuis,

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (le Parc) s'est engagé sur la thématique des énergies renouvelables (ENR) à travers un Plan climat énergie territorial en 2012 puis un programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2018. Dans ce cadre, une étude « Principes et territorialisation des ENR sur le PNRML dans le respect des patrimoines » a été menée en 2020 et 2021, ce qui a mené à l'adoption d'une stratégie ENR en Comité syndical en novembre 2021.

Afin d'accompagner la massification du développement du photovoltaïque en toiture sur son territoire, le Parc a mis à disposition des habitants pendant plusieurs années un cadastre solaire, outil permettant de connaître le potentiel solaire de sa toiture. En parallèle, des études de pré-faisabilité de toitures publiques ont été menées, avec peu de réalisations.

En 2024, le Parc a lancé un groupement de commandes de kits photovoltaïques plug&play. Cette opération a réuni 534 adhérents, dont 501 particuliers, 16 entreprises, 15 collectivités et 2 associations. Au total, 205 kits ont été commandés pour une puissance installée de 300 kWc environ et une production annuelle estimée de 315 MWh.

Une démonstration a également été proposée sur le site de la Maison du Parc, avec la présence d'une quarantaine d'adhérents. D'autre part, un livret de sensibilisation sur l'énergie solaire photovoltaïque a été publié et partagé.

La précarité sur le territoire du PNRML

Le rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques, paru en 2024 indique : « Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : un territoire rural attractif mais fragile » ... ; «en 2021, 18 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit pour un ménage composé d'une seule personne, un seuil de 1 158 euros mensuels. C'est quatre points de plus que dans les autres communes rurales de l'ex-Limousin et qu'au niveau régional. »

Les ménages en situation de précarité énergétique – correspondant aux revenus très modestes de la classification de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) – sont recensés par EPCI sur l'Observatoire de la précarité énergétique : 20 % des ménages du territoire du Parc – soit 6785 ménages – sont en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Parc ne propose pas d'action à destination du public en situation de précarité énergétique.

Dans un contexte d'instabilité des prix de l'énergie, avec une nette tendance à la hausse, l'acquisition d'un kit photovoltaïque pourrait être l'une des solutions pour réduire la précarité énergétique de certains ménages.

Description du projet :

Le Parc est l'initiateur de l'action.

Il constitue un groupement de commandes selon les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique. Il est coordonnateur de ce groupement.

Ce groupement de commandes est ouvert aux collectivités, habitants, associations et entreprises du périmètre éligible (l'entièreté des EPCI adhérentes du Parc).

En tant que coordonnateur du groupement de commande, le Parc :

- effectue le recensement des besoins,
- procède à la passation du marché public dans le respect des règles du Code de la commande publique (détermination de la procédure applicable au vu des besoins recensés, élaboration du dossier de consultation, publicité, réception des offres, organisation de l'analyse, signature des marchés et notification, conclusion d'avenants le cas échéant),
- exécute le marché pour le compte des membres du groupement.

Les collectivités, habitants, associations et entreprises désirant participer à cette opération doivent signer la convention de groupement de commandes.

Le Parc s'occupe des modalités de commande et de livraison directement avec le titulaire du marché.

Chaque acheteur effectue le paiement directement auprès du fournisseur.

Matériel commandé :

Le matériel proposé sera le même que lors du précédent groupement de commandes : des kits photovoltaïques plug & play, à installer soi-même.

Le Parc se portera acquéreur pour son propre compte d'un kit photovoltaïque. Celui-ci pourra être utilisé comme outil pédagogique et de sensibilisation. En ce sens, son dimensionnement sera minimaliste pour pouvoir le transporter le cas échéant.

Le livret de sensibilisation à l'énergie solaire photovoltaïque sera mis à jour si nécessaire et distribué aux adhérents du groupement de commandes.

Périmètre du projet :

Cette commande groupée s'adresse :

- Aux collectivités publiques signataires de la Charte 2018-2033 du Parc ou faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire de la Charte ;
- Aux entreprises établies sur le territoire du Parc ou d'un EPCI signataire de la Charte ;
- Aux associations établies sur le territoire du Parc ou d'un EPCI signataire de la Charte ;
- Aux particuliers résidants sur le territoire du Parc ou d'un EPCI signataire de la Charte.

Le budget solidaire :

L'objectif est de mettre en place une aide financière du Parc qui permettrait à un ménage très modeste d'acquérir un kit photovoltaïque.

Bénéficiaires : les ménages très modestes, selon critères ANAH, établis sur le territoire du Parc (à la différence du reste de l'opération qui va au-delà des limites du Parc). Cela représente environ 3393 ménages (estimation par rapport à la moyenne de précarité et le nombre de logements en résidence principale). Le principal biais de cette analyse réside dans la part de la population vivant dans des logements collectifs, et ne pouvant donc pas installer de kits photovoltaïques.

L'aide financière doit être suffisante pour que le temps de retour sur investissement soit réduit à un an. Au-delà, l'investissement pour un ménage aux revenus très modestes serait trop important. En se basant sur la grille tarifaire du groupement de commandes 2024, **une aide financière de 250 € par ménage** permettrait d'atteindre cet objectif.

Un budget solidaire de 12 500 € permettra d'aider 50 ménages à acquérir un kit photovoltaïque, représentant 1,5 % des ménages aux revenus très modestes du territoire du Parc.

Cette opération nécessite l'obtention des justificatifs de ressources des membres du groupement qui feraien la demande d'une subvention.

Il sera proposé aux EPCI du territoire de compléter le budget pour les demandes sur leurs territoires. Une recherche de financements complémentaires auprès d'opérateurs publics et privés sera lancée, notamment auprès d'EDF.

Calendrier prévisionnel du projet :

2026	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Constitution groupement de commandes											
Consultation marché public et signature											
Démonstration											
Livraison											

Plan de financement prévisionnel du projet :

	Dépenses (TTC)	Recettes (TTC)	
Kit photovoltaïque (acquisition PNRML)	1 000 €	Autofinancement	14 500 €
Démonstration à l'installation (par le fournisseur des kits)	1 000 €		
Subvention de 250 € par foyers défavorisés- 50 foyers	12 500 €		
Total	14 500 €		14 500 €

Notons que par prudence l'obtention de subventions pour l'opération solidaire n'est pas indiquée au plan de financement prévisionnel.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver l'engagement du Parc dans la constitution et la coordination d'un groupement de commandes de kits photovoltaïques ;
- de valider le périmètre, le calendrier et le plan de financement du projet ;
- de valider le versement d'une subvention de 250 € par foyer très modeste du groupement de commande dans la limite de 12 500 € de subvention versée en autofinancement Parc ;
- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de groupement de commandes de kits photovoltaïques dont le Parc sera le coordonnateur ;
 - Assurer la passation et l'exécution du marché public correspondant dans les limites des attributions de ladite convention ;
 - Solliciter auprès des membres du groupement de commande les justificatifs de ressources des demandeurs d'une subvention ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2026, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'engagement du Parc dans la constitution et la coordination d'un groupement de commandes de kits photovoltaïques ;
- de valider le périmètre, le calendrier et le plan de financement du projet ;
- de valider le versement d'une subvention de 250 € par foyer très modeste du groupement de commande dans la limite de 12 500 € de subvention versée en autofinancement Parc ;

- d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de groupement de commandes de kits photovoltaïques dont le Parc sera le coordonnateur ;
- Assurer la passation et l'exécution du marché public correspondant dans les limites des attributions de ladite convention ;
- Solliciter auprès des membres du groupement de commande les justificatifs de ressources des demandeurs d'une subvention ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2026, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	3	4	8		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	15	21		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le




SYNDICAT DE GESTION du PNR de MILLEVACHES en LIMOUSIN
7 route d'Aubusson 19290 MILLEVACHES 0555969700